

EMMERIN FLASH

LE FLASH D'INFO QU'IL FAUT,
QUAND IL VOUS LE FAUT!

Joyeuses fêtes

L'équipe municipale vous souhaite un très joyeux Noël en famille et bien au chaud après la période de froid intense que nous venons de traverser.

Ce dimanche 18 décembre le chœur les Canteraines s'est produit en l'église Saint Barthélémy d'Emmerin pour un concert remarquable, au profit du Téléthon.



Dans une église bondée Bach, Mozart, Vivaldi et Rossini se sont côtoyés avec des auteurs de variété et de chants de Noël pour le plus grand plaisir des spectateurs. A la fin du concert ces derniers se sont précipités devant un téléviseur pour assister à un autre évènement très attendu : la finale de la coupe du monde de football. Et ce fût, pour ce dimanche, un deuxième moment exceptionnel. Les bleus nous ont fait vibrer même si quelques larmes ont coulé à la fin du match.

Cérémonie des vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu à l'Espace Étoile Bernard André le **samedi 14 janvier à 11 heures**. Après deux années de suppression de cet évènement si convivial, pour cause de Covid, Madame le maire, ses adjoints et conseillers, les enfants et les jeunes des conseils municipaux consultatifs sont heureux de vous convier à cette cérémonie où nous pourrons nous retrouver pour ce beau moment de partage et de plaisir.



"La bienveillance est sur le chemin du
devoir"

Mencius

penseur chinois confucéen ayant vécu aux
alentours de 380 av. J.-C. 289 av. J.-C.

Théâtre



Cette excellente pièce avait été programmée le jeudi 13 octobre dernier et avait dû, malheureusement, être annulée pour cause de virus. Elle est donc reprogrammée pour le **vendredi 10 février 2023 à 20 h à l'Espace Étoile B.André.**

Comment aborder la dépression avec humour et simplicité ?

C'est le tour de force réussi par le Théâtre du Prisme en prenant comme point d'ancrage la liste de tous les petits bonheurs.

Une ode à la vie en forme de stand-up participatif... Sourire aux lèvres et cœur léger à la sortie du spectacle !

Renseignements et réservation:
contact@ville-emmerin.fr
03 20 07 17 60

DON DU SANG

Le prochain don du sang aura lieu à l'Espace Etoile B.André le jeudi 5 janvier de 14h à 19h.



Pour prendre rendez-vous aller sur le site <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte> et tapez "Emmerin".



Sapins de Noël



Comme chaque année est organisée une récupération de vos sapins de Noël. Si vous le souhaitez vous pourrez les déposer les vendredi 6 et samedi 7 janvier aux endroits suivants :

Rue de l'Abbaye (rond-point),
Rue Delory (Abri bus)
Rue Guynemer (Roseraie),
Place De Gaulle,
École de musique (parking)
rue Samain.

Protection des amphibiens

Depuis 2006 la Métropole Européenne de Lille étudie notre impact humain sur la biodiversité et plus particulièrement sur les amphibiens, et ce sur le site de la Canteraine. Toutes les espèces d'amphibiens sont protégés par la loi. Pour cette raison la rue de la Canteraine a été fermée en 2008 et rendue à l'espace naturel. Mais les comptages effectués par la MEL montrent que plus de 2000 amphibiens sont encore écrasés, chaque année, rue de la Neuve Voie. Une étude a été confiée par la MEL au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement).

Une des solutions préconisée est la fermeture nocturne et temporaire de la rue de la Neuve Voie, durant les pics de déplacements d'amphibiens. A cet effet une réunion de concertation est prévue le samedi 14 janvier de 10h à 12h au Haras de la Canteraine.

Pour y participer inscrivez vous en écrivant à espacesnaturels@lillemetropole.fr

Parmi les espèces recensées sur le site de la Canteraine on trouve le triton crêté qui est inscrit sur la liste rouge du Nord-Pas de Calais et sur celle de la France comme quasi menacé. Il est également inscrit comme espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation.



Informations importantes

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

→→ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour

→→ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune.

Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

Si une mortalité anormale est constatée :

Conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Plus d'info sur :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Collecte déchets agricoles

Une collecte des déchets agricoles, réservée aux exploitants, sera organisée les 17 et 18 janvier prochains.

Plus d'info sur :

<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/reglementation/collecte-produits-phytosanitaires-pneus-huile/>

Permis de louer

Le dispositif « Permis de louer » est obligatoire sur 22 communes de la métropole depuis le 1er avril 2019 et il le sera à Emmerin à compter du 1er janvier 2023. Ces dispositions visent à prévenir et lutter contre l'habitat indigne.

À qui s'adresse le « Permis de louer » ?

Propriétaires bailleurs, vous pouvez être concernés par les nouvelles mesures mises en place dans le cadre du « Permis de louer ». Pour chaque commune, un périmètre d'action précis a été défini. Selon le secteur, vous pouvez être concerné par l'une ou l'autre, ou par les trois mesures.

Comment savoir si son bien est concerné ?

Vérifiez si votre bien est concerné et réalisez toutes vos démarches en ligne sur permisdelouer.lillemetropole.fr

Il suffit d'indiquer l'adresse du logement à louer ou à diviser. Le site vous indiquera automatiquement le ou les dispositifs à suivre. Le portail sera mis à jour au 1er janvier 2023,

Légende :

APML : autorisation préalable à la mise en location : permis de louer

DML : déclaration de mise en location

APD : autorisation préalable à la réalisation de travaux de division d'un logement : permis de diviser

Tarification des services péricolaires et extrascolaires

Les tarifs de ces services subiront une légère augmentation au 1er janvier 2023 compte tenu des effets pesant sur les finances communales et liés à l'inflation, à l'augmentation des salaires et à la crise de l'énergie.

Ces tarifs sont disponibles, dans leur détail sur le site internet de la commune:

<https://www.emmerin.fr/>

Agenda

Jeudi 5 janvier :

Don su Sang à l'Espace Étoile B. André de 14h à 19h

Vendredi 6 janvier :

Galette des rois de l'APE au club house du football club

Vendredi 13 janvier :

Galette des rois du club de badminton au club house du football club.

Samedi 14 janvier :

Cérémonie des vœux du maire à 11h
Espace Étoile B. André

Dimanche 29 Janvier :

Loto du Javelot - Espace Étoile B. André

Vendredi 10 février :

Théâtre "Toutes les choses géniales" à 20h
Espace Étoile B. André

Emmerin ça bouge !

Directrice de publication :

Danièle Ponchaux

Rédaction : Jacques Bayle

**et/ou les membres de la commission
communication**

Mairie d' Emmerin : 1, Rue des Fusillés

59 320 Emmerin



03 20 07 17 60



<https://www.emmerin.fr/>



contact@ville-emmerin.fr